



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Limoges, le 10 novembre 2021

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Josiane Lévy

IA-IPR de physique-chimie

Cheffe de mission académique éducation au développement durable

Correspondante académique pour les sciences et technologies

Tél : 06 82 56 25 22

Mél : josiane.levy@ac-limoges.fr

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : éducation au développement durable - prix de l'action éco-déléguée.

Le concours « **prix de l'action éco-déléguée** » 2021-2022, lancé l'an dernier par notre ministère en partenariat avec Bayard Presse (Okapi, Phosphore, We Demain) vise à **valoriser les projets développés par les éco-délégués au sein des établissements du primaire et du secondaire**. Un travail en partenariat avec les établissements agricoles ou relevant du secteur médico-social est tout à fait envisageable.

Le concours vise à mettre en avant des projets concrets, dans le cadre des objectifs de développement durable, faisant preuve d'esprit critique et de qualités de jugement en demandant aux éco-délégués de s'impliquer en collaborant avec une équipe d'élèves.

Chaque projet participant devra proposer une **vidéo d'une minute trente**, transmise aux adresses edd@ac-limoges.fr et josiane.levy@ac-limoges.fr pour une **première sélection académique, préalable au concours national**. Les sujets peuvent couvrir l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD), en mobilisant à minima deux d'entre eux et en exploitant le support vidéo (dans le cadre du respect des droits d'auteurs). La vidéo doit être en rapport avec un travail réalisé ou engagé ; celui-ci n'est pas nécessairement achevé, il peut être en cours de développement.

Les vidéos lauréates aux différents niveaux académiques seront diffusées sur les sites institutionnels et exploitées par l'éditeur Bayard Presse.

Un **texte d'accompagnement d'une page maximum** sera joint afin d'éclairer le jury sur le cadre de l'action présentée.

Chaque lauréat national (3 catégories : école, collège, lycée) sera récompensé par un prix de 1 000 € permettant la mise en œuvre du projet et des actions et d'un abonnement offert par notre partenaire ; **les lauréats académiques recevront un échantillon de magazines offert par ce même partenaire**.

Voici un lien vers une présentation plus complète du concours, les documents de référence et les vidéos lauréates du concours 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Nous vous remercions pour votre implication dans ce prix, témoin des actions menées dans les écoles, collèges et lycées de notre académie, par les élèves éco-délégués, éco-ambassadeurs et leurs camarades. La mission EDD reste à votre écoute et disponible pour vous conseiller dans la mise en œuvre de votre projet.

Josiane Lévy
Cheffe de mission académique
éducation au développement durable